

# PENSER L'ACCES AUX RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN VERSANT BAGRE-AVAL-EST EN CONTEXTE D'INSECURITÉ AU BURKINA FASO

**Yamba SIRI**

*Enseignant-Chercheur/Université de Dédougou (UDDG)/Département de Sociologie et Anthropologie Burkina Faso  
siriyamba@yahoo.fr*

## Résumé

*Le Burkina Faso connaît des difficultés d'accès aux ressources en eau pour plusieurs raisons : les changements climatiques, la pression démographique liée aux déplacements massifs des populations vers les centres urbains en raison des attaques terroristes, les conflits agriculteurs-éleveurs, etc. C'est le cas du sous bassin versant Bagré Aval Est, où l'arrivée des Personnes Déplacées Internes (PDI) a entraîné une pression sur les ressources en eau et les terres irrigables. Cet article est une contribution à l'analyse des conflits d'usages liés à l'accès aux ressources en eau autour des aménagements hydro-agricoles, dans un contexte de crise sécuritaire, dans le sous bassin versant Bagré Aval Est au Burkina Faso. Ainsi, y'a-t-il lieu de s'interroger sur le rôle des Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans la gestion intégrée des ressources en eau pour le cas du barrage de Bagré. La méthodologie repose sur une enquête socio-anthropologique conduite dans le sous bassin Bagré Aval Est. Trois techniques ont servi de base pour la collecte des données entre décembre 2022 et février 2023. À des observations directes a été associée une enquête avec des entretiens semi-directifs (16 entretiens individuels et 04 focus groups) dont le choix des acteurs a été fonction de l'hétérogénéité et de la diversité du statut. Les enquêtes socio-anthropologiques révèlent l'exacerbation des rapports conflictuels autour du barrage de Bagré traduisant un relatif échec du CLE à assurer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.*

**Mots clés :** *conflits, barrage hydro-agricole, comités locaux de l'eau, insécurité, Burkina Faso*

## Abstract

*Burkina Faso is experiencing difficulties in accessing water resources for a number of reasons, such as climate change, demographic pressure linked to the massive displacement of populations to urban centres as a result of terrorist attacks, farmer-breeder conflicts, etc. This is the case in the Bagré Aval Est sub-basin, where the arrival of Internally Displaced Persons (IDPs) has led to pressure on water resources and irrigable land. This article is a contribution to analyse conflicts of use linked to access to water resources around hydro-agricultural developments, in a context of security crisis, in the Bagré Aval Est sub-basin in Burkina Faso. The role of Local Water Committees (LWCs) in the integrated management of water resources in the case of the Bagré dam is thus examined. The methodology is based on a socio-anthropological survey conducted in the Bagré Aval Est sub-basin. Three techniques were used to collect the data. In addition to direct observations, a survey was carried out, involving 16 individual semi-directive interviews and 4 focus groups. The choice of stakeholders was based on the heterogeneity and diversity of their status. The socio-anthropological surveys reveal the exacerbation of conflictual relations around the Bagré dam, reflecting the relative failure of the CLE to ensure Integrated Water Resource Management.*

**Key word:** *conflicts, hydro-agricultural dam, local water committees, insecurity, Burkina Faso*

## Introduction

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays sahéliens, l'eau est la principale ressource dont dépendent les activités socio-économiques. Dans cette zone sahélienne, les ressources en eau deviennent de plus en plus rares, du fait des cycles récurrents de sécheresse depuis la fin des années 1960 (Kaboré & Sédogo, 2014 ; Daré & al, 2019), d'une pluviométrie insuffisante et irrégulière soutenue par des phénomènes plus aigus de dégradation de l'environnement et de désertification (Baron & Bonnassieux, 2011). La prise de conscience de la problématique de la gestion des ressources en eau est à corréluer avec les événements de sécheresse de 1973-1974 (Siri, 2021). Il en a découlé une première politique de l'eau en 1976 qui a permis aux bailleurs de fonds d'investir dans la construction de grands aménagements hydro-agricoles (barrage de Loumbila, barrage de Petit Bagré, barrage de Niofila, Bama, etc.) avec une maîtrise des techniques de gestion de l'eau, pour accroître la production vivrière. Cependant, très peu d'attention a été portée sur la gestion de ces ouvrages agricoles, ce qui a eu comme conséquence la détérioration importante des infrastructures, les conflits d'usages, la faible productivité agricole (Siri, 2021).

La rupture intervient dans les années 1990, avec la volonté institutionnelle de changer la politique de l'eau. Dès les années 1998, l'État burkinabé a pu élaborer sa politique et stratégie en matière d'eau. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau est donc le nouveau modèle de gouvernance des ressources en eau (Baron & al, 2022). Elle repose sur des principes élaborés lors de conférences internationales (Dublin et Rio 1992) : l'eau est reconnue comme un bien économique, la participation de l'ensemble des parties prenantes est revendiquée et le bassin versant constitue l'échelle territoriale de gestion (Siri, 2021). Cette définition de GIRE qui reprend les trois piliers du développement durable, à savoir l'efficacité économique, la durabilité environnementale et l'équité sociale (Molle, 2008 ; Baron & al, 2022), ne met pourtant pas explicitement au centre la finalité supposée de la GIRE, à savoir la protection des ressources en eau. L'implication des acteurs dans la GIRE est rendue possible à travers les Comités Locaux de l'Eau (CLE). Les CLE se composent d'une « fédération d'acteurs » (des représentants des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et d'usagers de l'eau) mis en place à l'échelle des sous bassins hydrographiques (Siri, 2021). Le critère de bassin versant est retenu comme espace de gestion pertinent des CLE. Un certain

nombre de travaux ont critiqué ce critère hydrologique évoquant le passage difficile de la théorie à la pratique (Petit, 2007 ; Molle, 2008 ; Siri, 2021).

De nos jours, les CLE autour du barrage de Bagré, sont confrontés, à des difficultés de gestion des ressources en eau, exacerbées par le phénomène d'insécurité et les conflits autour de la gestion des ressources en eau. En effet, depuis 2015, le Burkina Faso est confronté à l'insécurité grandissante et au déplacement interne des populations (Eizenga, 2019 ; OCHA, 2020 ; Nicolas, 2021 ; Rapport FAO, 2021). Les mouvements de populations vers les centres urbains et semi-urbains exacerbent, dans les territoires d'accueil, la pression sur les ressources en eau et rendent plus aigus les problèmes de qualité de l'eau, notamment dans les zones d'aménagement hydroagricole de Bagré. Les conflits autour de la gestion des ressources en eau s'intensifient et constituent une préoccupation majeure, à la fois pour les pouvoirs publics et pour les populations (Rapport FAO, 2021 ; Nicolas, 2021).

Ainsi, ce contexte sécuritaire fragilise-t-il les institutions locales de gestion des ressources en eau ? Certains CLE peinent à s'incarner légitimement dans leurs espaces de gestion (sous bassins versants Bagré Aval Ouest ; Bagré Aval Est ; CLE Bagré Aval Sud), ce qui a pour conséquence la difficile organisation des acteurs pour la gestion concertée des ressources en eau, l'intensification des rapports concurrents et conflictuels entre les usagers autour du barrage de Bagré.

Ainsi, l'objectif principal de cette recherche est de discuter de la dynamique des conflits d'accès aux ressources en eau autour du barrage de Bagré en contexte de crise sécuritaire.

## **1. Méthodologie de recherche**

### ***1.1. Approche socio-anthropologique***

La littérature sur les conflits au Burkina Faso considère souvent les inégalités d'accès aux ressources (eau, foncière) comme des facteurs explicatifs des conflits violents pouvant aboutir à la fragilisation des liens de cohabitation entre des populations (Maiga 2006 ; Baron & Bonnassieux 2011). Le conflit peut être appréhendé comme l'expression de la divergence des intérêts liée soit à des positions sociales différentes, soit à des stratégies personnelles (Olivier de Sardan : 1995 -176-177) autour de l'accès et de la gestion des ressources en

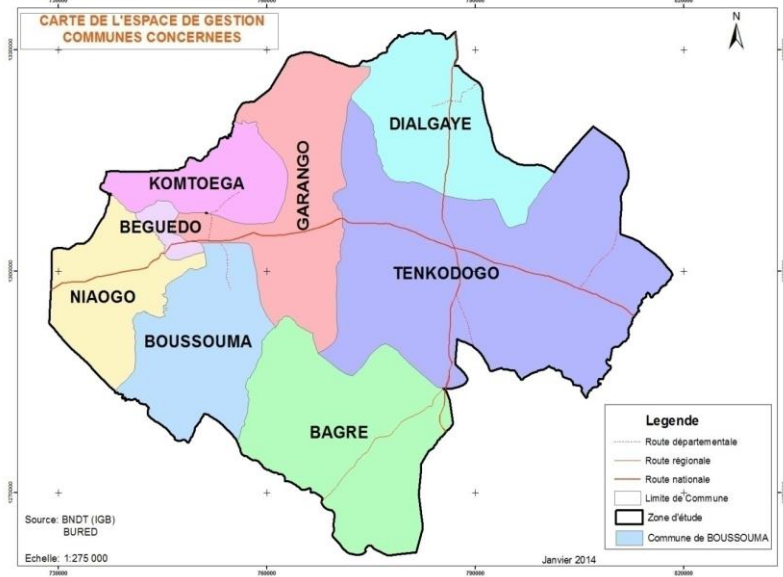
eau. Pour analyser les conflits d'accès aux ressources en eau dans l'espace de gestion du CLE Bagré Aval en contexte d'insécurité, nous avons privilégié une approche centrée sur la socio-anthropologie des espaces publics africains qui questionne les problématiques de la délivrance et la gestion de biens et services publics ou collectifs (Olivier de Sardan, 2007 ; Chauveau, 2017). L'originalité de cette approche repose sur une démarche qui privilégie la rigueur de l'enquête, sans céder aux dérives « populistes » ou « dénonciatrices » (Olivier de Sardan, 2007 : 549). Cette rigueur méthodologique nous invite à s'inscrire dans une approche par le « bas », afin de déceler les écarts et les contournements entre les normes officielles et les normes pratiques aux échelles locales (Olivier de Sardan, 2007 ; Chauveau, 2017).

Cette entrée par la socio-anthropologie repose sur une enquête qualitative conduite dans sous bassin versant du CLE « Bagré Aval Est ».

### ***1.2. Présentation de la zone d'investigation***

L'étude concerne le sous bassin versant du CLE « Bagré Aval Est ». L'espace de gestion du CLE Bagré Aval Est couvre les communes suivantes : Bagré, Béguédo, Boussouma, Garango, Komtoèga, Tenkodogo, Niaogho et Dialgaye (figure 1).

Figure 1 : Carte de sous bassin versant Bagré Aval Est



Source : Rapport, CLE Bagré Aval Est, 2014

On note l'existence de treize (13) barrages dans l'espace du CLE dont le plus grand est celui de Bagré (Rapport, CLE Bagré Aval Est, 2014). Le barrage de Bagré, réalisé de 1989 à 1994 a une longueur de digue de 4,3 km et le plan d'eau en période de crue peut atteindre 80 km de long, avec une capacité de 1,7 milliard de m<sup>3</sup> d'eau (Rapport Bagré Pôle, 2018). Ce barrage a une triple vocation notamment la régulation des débits (limiter les inondations en aval et leurs impacts jusqu'au Ghana), la production d'hydroélectricité (44 millions de KWH par an à la SONABEL, soit 20 % de la production nationale d'électricité), le développement d'une double culture rizicole intensive grâce à la construction de périmètres hydro-agricoles en aval du barrage (30 000 ha potentiellement irrigables) et la pêche (Rapport Bagré Pôle, 2018). De nos jours, cette zone est envahie par le phénomène d'insécurité et de déplacement interne de population ce qui n'est pas sans conséquence sur les ressources en eau de Bagré.

### ***1.3. Echantillonnage et échantillon***

Les données produites reposent sur des sources primaires et secondaires. Une enquête socio-anthropologique fine a été conduite dans les communes de Tenkodogo, Bagré, de Garango, et de Dialgaye à l'aide d'un guide d'entretien. Nous avons mis un accent particulier (un mois de terrain) dans la commune de Bagré pour les enquêtes socio-anthropologiques par rapport aux autres communes à cause de sa proximité avec la retenue d'eau.

Nous avons effectué des entretiens semi-directifs (individuels et focus groups) durant les mois de décembre 2022 et février 2023 afin de cerner les pratiques (tensions, négociations, arrangements, etc.) entre les maraîchers (hôtes et PDI) qui exploitent les abords (berges) du barrage et ceux qui exploitent dans le périmètre irrigué. Le choix de ces mois pour les enquêtes de terrain n'est pas neutre car ce sont des périodes de saisons sèches où on constate la pratique des cultures de contre-saison et la pression sur les ressources en eau. À cela s'ajoute des observations directes (avec les grilles d'observation) au niveau du périmètre irrigué et le long des berges de la retenue d'eau.

Ainsi, trois (04) focus groups ont été réalisés avec les membres du CLE Bagré Aval Est (commune de Tenkodogo), les membres de la coopérative rizicole de Bagré et les maraîchers qui exploitent au niveau des berges de barrage et les leaders des personnes déplacées internes dans la commune de Bagré.

Des entretiens semi-directifs individuels ont été réalisés dans la commune de Bagré auprès de dix (10) acteurs (un Agent du Service de l'Action Sociale, la Coordinatrice communale des femmes de Bagré, deux Familles d'accueil des PDI, un agent du service technique d'agriculture, le premier vice-président de la délégation spéciale de la commune de Bagré, le Chef coutumier, le Représentant de la Ligue des Consommateurs, un agent de l'entreprise de production de l'électricité et un agent de Bagré Pole de croissance).

Des entretiens semi-directifs individuels ont été également réalisés dans la commune de Garango, et de Dialgaye auprès de six (06) acteurs (le président de l'union communale des maraîchers de Garango, le secrétaire général des pêcheurs de Dialgaye, deux leaders de PDI à Garango et deux leaders religieux à Dialgaye).

### ***1.4. Techniques d'analyse des données***

Les données empiriques ont été transcrites et dépouillées manuellement sur la base d'une grille d'analyse thématique. Afin de garder l'anonymat,

les identités des enquêtés ont été codifiées à travers les initiales des noms et prénoms. L'analyse thématique et contextuelle des données discursives a été complétée avec une consultation des sources écrites. Les données d'observation et de la littérature ont été des supports pour la discussion des données d'entretiens.

## 2. Résultats et discussions

### ***2.1. Une pression sur les ressources en eau, source de rapports conflictuels avant l'avènement du phénomène d'insécurité***

Les ressources en eau subissaient une pression considérable bien avant l'avènement du phénomène d'insécurité. Depuis la construction du barrage, 1200 hectares ont été aménagés en rive droite et 2180 hectares en rive gauche uniquement en irrigation gravitaire. Les travaux d'aménagement réalisés par la Maitre d'Ouvrage de Bagré (MOB) se sont terminés en 2010 (Rapport Bagré Pôle, 2018). Si la totalité des périmètres aménagés de la rive droite est exploitée par des paysans issus de l'agriculture traditionnelle, sur la rive gauche, l'État avait décidé de réserver 1500 hectares à l'entrepreneuriat agricole.

Mais, ce périmètre a finalement été attribué en 2012 à des agriculteurs familiaux suite à leur mobilisation et au terme d'un processus très conflictuel (Bazin, 2017). Plusieurs types de conflits d'usages des ressources en eau de Bagré existaient bien avant l'insécurité. Le constat de terrain révèle que certains chefs de ménage autochtones et de migrants mossé n'avaient pas été tributaires de parcelle dans le périmètre irrigué, ce qui a été source de violents conflits entre ces derniers et la MOB et entre autochtones et migrants. Selon une autorité coutumière de Bagré (entretien avec DN, décembre 2022) :

*« Beaucoup de ménages autochtones impactés par le projet n'avaient pas été indemnisés. Même aujourd'hui ils n'ont rien eu comme parcelle. C'est surtout certains habitants des villages dont les habitations et terres avaient été noyées qui avaient eu de petite parcelle. Certains migrants également avaient corrompu les responsables de la MOB et ils ont été tributaires de parcelle ».*

Les autochtones de la zone du projet contestent la légitimité de la MOB et Bagrépôle. Cette contestation se manifeste à travers l'occupation des berges, voire l'exploitation du lit du lac. Pour les populations autochtones, principalement celles qui n'avaient pas eu accès au foncier irrigué, cette pression foncière a entraîné la disparition progressive de la jachère et une exploitation continue des terres. En

rive droite, les autochtones ont repris immédiatement les 1,5 ha de terres non-aménagées qui devaient revenir aux producteurs attributaires des parcelles dans le périmètre, sans que la MOB ne s'y oppose (Bazin, 2017 ; Daré & al, 2019).

En 2013, le pôle de croissance « Bagrépôle » avait entrepris un processus de régularisation de la situation foncière des exploitants agricoles déjà installés sur la plaine, afin d'établir une liste des attributaires avec pour objectif de délivrer des titres d'occupation réguliers (Kaboré, 2016). Les activités ont concerné le recensement des anciens exploitants des périmètres en tenant compte de la typologie des exploitants notamment les attributaires, les locataires, les emprunteurs, les héritiers et autres.

Ce processus de régularisation n'a cependant pas pris en compte des paysans autochtones et migrants qui n'avaient pas été attributaires, ce qui a été une source de rapport conflictuel entre la MOB, Bagrépôle et les populations autochtones.

Ainsi, les modalités d'accès aux périmètres irrigués sont le plus souvent des sources de conflits, d'inégalités sociales et de vulnérabilités, ce qui impacte négativement la durabilité du barrage de Bagré (Robert, 2012 ; Daré & al, 2019).

De nos jours, le phénomène d'insécurité et le déplacement des populations entraîne une dégradation de l'environnement et un amenuisement des ressources en eau de Bagré.

## ***2.2. Des conflits émergents entre hôtes et PDI exploitants autour des berges du barrage de Bagré***

Le sous bassin versant de Bagré est caractérisé aujourd'hui par l'insécurité et des déplacements massifs de populations. Selon les personnes enquêtées (entretien avec OG un responsable de mairie de Bagré, février 2023 et KH, un leader PDI, février, 2023), les déplacés internes qui se sont installés à Bagré et profitent des berges du barrage viennent des régions du Centre-Nord (Rouko, Zimtenga, Pissila, Pensa, Tougri, Barsalgo, Namissiguima, Dargo, Bouroum), de l'Est (Mani, Diapaga, Bogandé), du Centre-Est (Bittou, Bané, Yondé, Yargatenga, Komi-yanga), du Sahel (Arbinda, Djibo, Tongmaèl, Gorom-Gorom).

Les populations déplacées se concentrent dans les centres urbains et périurbains des communes. Le sous bassin faisait déjà face à une croissance démographique qui engendrait une dégradation des ressources en eau. Par exemple, dans le bassin Bagré Aval Est, la population résidente est passée de 350 227 en 2006 (RGPH, 2006) à



529 608 habitants en 2019 (RGPH, 2019). En plus de cette croissance urbaine, plus de 66 192 Personnes Déplacées Internes (CONASUR, mars 2023) y résident. Certains déplacés internes se sont installés dans des familles d'accueils.

Mais, la majorité de ces personnes déplacées s'installent anarchiquement dans et autour des rives du barrage de Bagré. L'installation anarchique et dispersée des PDI dans les territoires d'accueil a été soulevée durant les entretiens par les techniciens et les responsables de la délégation spéciale, mais aussi par les PDI elles-mêmes. Elle concerne surtout des PDI qui arrivent dans l'urgence, après des attaques. Elles s'installent en périphérie, dans des exploitations agricoles et ou des parcelles loties/ou non. Selon nos interlocuteurs (entretien avec une autorité coutumière OD, février, 2023 ; un Chef de service départemental de l'agriculture de Bagré, février, 2023), les déplacés internes installés à Bagré accèdent à la terre grâce à la « bonne volonté » de certains hôtes sous forme de don, d'emprunt, de location, de métayage. D'autres obtiennent les terrains par le biais des structures d'assistances sociales ou des organisations non gouvernementales (ONG). Selon un Agent du Service de l'Action Sociale de Bagré (entretien avec OB, février 2023) :

*« Nous avons accueilli beaucoup de PDI depuis le début de l'année 2022 jusqu'à nos jours. Nous savons que beaucoup de PDI ont négocié des propriétaires terriens pour s'installer au niveau des champs qui sont aux alentours des concessions. Comme le barrage de Bagré est très proche, beaucoup de PDI s'approvisionnent en eau du barrage. Certains mêmes ont négocié des portions de terre avec les propriétaires terriens pour cultiver aux abords du barrage. On constate actuellement les cas de bagarres entre les PDI eux-mêmes et entre les PDI et les populations hôtes surtout ceux qui pratiquent le maraîchage car les terres cultivables sont devenues très petites ».*

Si l'Action Sociale a autant de mal à enregistrer les personnes déplacées, c'est bien parce que la distinction entre personnes déplacées et population hôte est loin d'être évidente. Il n'existe pas de critères apparents pour caractériser ces personnes, ni même de critères économiques puisqu'il y a également parmi les personnes résidentes des personnes pauvres et démunies. Les enquêtes socio-anthropologiques révèlent qu'avec la dynamique démographique dans le sous bassin versant induite par l'accueil des PDI, la question de la gestion des ressources en eau figure comme une question essentielle dans le contexte actuel. Les personnes déplacées internes, venues majoritairement du monde rural, il est alors plus difficile d'exercer les

activités agro-pastorales. Certains essaient de retrouver quelques lopins de terre au niveau des berges du barrage. On constate une pression sur les ressources en eau de Bagré exacerbée par le phénomène d'insécurité, ce qui est une source de tensions récurrentes entre populations hôtes et les PDI qui exploitent autour des berges du barrage de Bagré. L'afflux massif des personnes déplacées internes souvent avec leurs animaux engendre une pression accrue sur les ressources naturelles, alors que les propriétaires fonciers n'ont plus assez d'espace pour cultiver.

Les communes du sous bassin ont été surprises par l'arrivée de PDI. Selon une autorité de la délégation spéciale de la mairie de Bagré (entretien avec DO, février 2023) :

*« On n'était pas préparé suffisamment pour accueillir ce nombre important de PDI dans notre commune. On avait déjà des difficultés avec les migrants mossé et les autochtones ici justement à cause des problèmes de parcelle et de terres cultivables dans l'environnement du barrage de Bagré. Chaque jour on enregistrait des cas de conflits ; soit les autochtones veulent retirer les terres qu'ils avaient prêtées ou louées aux migrants exploitants des berges du barrage. Maintenant les PDI sont venus s'ajouter. Ça devient très compliqué. La dernière fois on a été saisi par un PDI qui a été chassé par un propriétaire terrien. Ce PDI avait loué une portion de terre à proximité du barrage de Bagré pour cultiver de la tomate et des aubergines ».*

Les communes n'avaient pas prévu dans leurs plans communaux de développement, la prise en compte des contextes de crises humanitaires et sécuritaires. Elles ne disposent pas de ressources financières pour la prise en charge des PDI (logement, alimentation, approvisionnement en eau potable, etc.), ni de terres fertiles pour permettre aux PDI de réaliser les activités agro-sylvo-pastorales.

Certaines populations hôtes sont très réticentes aux PDI qui souhaitent exploiter les berges du barrage. Selon les responsables de la coopérative rizicole de Bagré (focus groupe, CH, décembre 2022) :

*« Les autochtones ne veulent pas être piétinés une deuxième fois parce que le barrage a beaucoup bénéficié aux migrants. S'ils acceptent que les PDI exploitent sur les berges, ils n'auront plus de terre. Et même si le problème d'insécurité est résolu, les PDI qui ont des terres cultivables ne vont plus vouloir repartir dans leur territoire d'accueil. Voilà pourquoi certains propriétaires sont entrain de vouloir chasser les PDI qui se sont installés sur les berges et pratiquent le maraîchage. Les paysans sont favorables que les PDI dorment sur leur espace, mais pas pour cultiver ».*

Les conflits constatés se déroulent aux alentours de la retenue d'eau et les plus récurrents sont les conflits entre agriculteurs (hôtes et PDI) qui exploitent les terres sur le lit du barrage et dont l'accès à l'eau est limité

sur un temps plus court. L'installation de PDI dans des espaces de cultures non prévus pour cela, engendre des tensions dans les zones où ils se sont installés. Selon une autorité coutumière de Bagré (entretien avec OD, février, 2023) :

*« Les PDI depuis leur arrivée à Bagré, utilisent les berges du barrage pour leurs différentes activités. Quand on essaie de causer avec ces PDI, on se rend compte qu'ils sont dans une logique de vouloir continuer leurs activités sans quitter un jour. C'est généralement l'agriculture (maraîchage et riziculture) qu'ils pratiquent. Je connais même deux jeunes venant de Kongoussi qui pratiquent le maraîchage. Oui, il y a d'autres activités telles que l'élevage, la pêche, etc. qui sont pratiquées par les PDI. Voilà pourquoi il y a des tensions car les PDI veulent perdurer sur les berges ».*

Les exploitants agricoles de contre-saison au niveau des berges du barrage ont presque doublé, alors que les terres fertiles et humides se font rares. Les conflits sur les berges de Bagré résultent des confrontations liées à l'accès et/ou à l'exploitation des terres. Les conflits d'usages des ressources en eau de Bagré réactualisent des conflits fonciers anciens et traduisent les difficultés de la cohabitation entre les populations hôtes et les PDI.

Par ailleurs, certains nouveaux conflits apparaissent entre ceux exploitants au niveau des aménagements hydro-agricoles et ceux installés anarchiquement sur le long des berges de la retenue d'eau.

### ***2.3. Conflits entre exploitants des périmètres hydro-agricoles et occupants des berges***

Le barrage hydro-agricole de Bagré fait l'objet de convoitise et de nombreuses compétitions entre exploitants autour de l'accès aux ressources en eau. Les enquêtes de terrain révèlent l'exacerbation des conflits entre les producteurs du riz, de la banane, etc. des périmètres irrigués et les occupants (hôtes et PDI) de la zone de servitude (berges) du barrage de Bagré. Ces conflits sont beaucoup remarquables en saison sèches où on constate une diminution de quantité de l'eau. Selon certains exploitants des périmètres irrigués :

*« Ce sont les gens qui cultivent aux abords du barrage qui fait que la quantité d'eau diminue à notre niveau. Nous avons fait plusieurs rencontres avec les responsables des groupements maraîchers, mais aucune solution claire n'a été trouvée. Les exploitants aux abords du barrage creusent des trous pour que l'eau remonte sur leurs parcelles. Cela fait que l'eau diminue. Aujourd'hui même c'est devenu très compliqué car il y a certains PDI aussi qui cultivent aux abords du barrage et ça augmente encore la diminution de l'eau. Nous qui sommes ici sont dans la*

*règlementation puisqu'il est interdit même d'exploiter aux abords du barrage » (entretien avec OG, un responsable des maraîchers, février, 2023).*

La situation des parcelles à l'intérieur des périmètres est déterminante de la qualité de l'irrigation et du drainage. En cas de baisse de la pluviométrie, certaines parcelles ne reçoivent pas assez d'eau, en particulier dans les villages situés en fin de canal en rive droite. Les parcelles en haut des pentes s'assèchent très rapidement durant les périodes de sécheresse, réduisant ainsi la disponibilité en eau des plantes, les soumettant à un stress hydrique, ce qui est source potentielle des conflits entre maraichers. En cas de forte pluie, les exploitants situés près de la rivière Bagré, peuvent souffrir d'engorgements ou d'inondations.

Certains exploitants des berges du barrage soulignent que ce sont les maraichers rizicoles des plaines aménagées qui font que la quantité d'eau diminue. Selon eux la culture du riz consomme excessivement de l'eau (entretien avec un exploitant des berges, BC, février, 2023). Pour certains occupants des berges, c'est l'augmentation du nombre d'exploitant avec l'arrivée des PDI qui explique cette baisse du niveau d'eau. Selon un des responsables des PDI (entretien avec KO, février, 2023) :

*« On nous accuse d'être les responsables de la diminution de l'eau du barrage. Nous sommes tous burkinabé et c'est parce que ça ne va pas chez nous que nous sommes venus ici. Ce sont les mêmes pratiques de maraîchage que nous faisons comme les autochtones. Nous sommes obligés d'accepter les injures pour pouvoir survivre ici ».*

Dans cette situation de pression sur les ressources en eau, certains PDI sont indexés et qualifiés de « gaspilleurs d'eau » par les populations hôtes. Les conflits récurrents sont liés à la faible gestion optimale de l'eau en période de saison sèche qui se traduit par une consommation d'eau supérieure aux quantités requises (Baron et Bonnassieux 2011 ; Siri, 2021).

Certains exploitants « autochtones » au niveau des berges se perçoivent comme étant les premiers propriétaires de l'eau de barrage, comme le témoigne une personne ressource (entretien avec DK, février, 2023) :

*« Nos grands-parents exploitaient ici au niveau de la rivière avant que le barrage ne soit réalisé. Toutes les autres activités sont venues après. Les périmètres rizicoles ont été réalisés après la réalisation du barrage. Si maintenant nous nous n'avons plus suffisamment d'eau pour notre activité, ça devient compliqué ! c'est vrai que les coopératives des périmètres irrigués nous accusent en pensant que ce sont nos travaux ici qui entraînent l'ensablement du barrage et la diminution de l'eau. Mais ce sont les fausses accusations car ce sont eux-mêmes qui arrosent à chaque fois leur parcelle*

*de riz. Il ne faut pas aussi oublier qu'actuellement les PDI sont venus s'ajouter et chacun sauve qui peut. Les bagarres seront toujours là à chaque fois. Mais bon on fait avec ».*

Ces types de rapports conflictuels entre les acteurs sont fonction de leurs positions géographiques en lien avec leurs activités. En saison sèche, les populations ont tendance à reproduire les mêmes types de spéculations en plus des cultures maraichères telles que le chou, la tomate, l'aubergine. Cette situation est surtout constatée dans les localités situées à proximité du plan d'eau du barrage de Bagré. On note par ailleurs la présence d'un système intensif de production à travers les périmètres aménagés de Bagré. L'agriculture y est pratiquée dans un contexte de forte pression anthropique sur les ressources en eau.

La dynamique des rapports concurrents autour des ressources en eau de Bagré n'est pas un cas isolé des problématiques de gestion des aménagements hydro-agricoles rencontrés dans d'autres contextes. Par exemple, la pression accrue sur les ressources en eau dans l'Ouest du Burkina Faso provient d'une multiplication des activités en milieu rural, et, des migrations d'agriculteurs mossi et d'éleveurs peuls qui viennent du centre et du nord du pays, régions moins bien dotées sur les plans agricole et hydrique (Baron & Bonnassieux, 2011). Certaines études montrent qu'autour des aménagements hydro-agricoles en Côte d'Ivoire, divers acteurs aux identités plurielles et aux logiques contradictoires, construites au cours de la mise en place des formes d'exploitation et autour de l'exploitation halieutique y interagissent (Akindès, 2007).

Les conflits observés dans la zone de Bagré sont à mettre à l'actif de la raréfaction de la ressource eau (Baron & Bonnassieux, 2011 ; Daré & al, 2019) qui devient un bien très compétitif et exacerbé avec l'avènement des personnes déplacées internes (Eizenga 2019 ; Bonnaud 2022). En saison sèche où le débit de l'eau devient insuffisant, les conflits d'usage de l'eau se multiplient entre ceux qui sont installés aux abords du plan d'eau et ceux exploitant les périmètres irrigués. Chaque exploitant revendique son droit d'usage en fonction de sa position et du besoin qu'il cherche à satisfaire.

Par ailleurs, l'exacerbation des conflits autour de la gestion du barrage hydro-agricole en contexte de crise sécuritaire est liée à la faiblesse des mécanismes de gestion concertée des ressources en eau.

#### ***2.4. Difficile organisation des acteurs par le CLE pour assurer une gestion concertée des ressources en eau***

La mise en place du Comité Local de l'Eau Bagré Aval Est traduit l'opérationnalisation du principe participatif de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans l'environnement du barrage de Bagré. Ce CLE se compose d'une représentation des collèges de l'administration, des collectivités territoriales et des usagers en considérant la nature, le rôle et l'intérêt spécifique de chacune de ces trois familles d'acteurs (Siri, 2021).

Il existe divers autres acteurs en charge de la gestion du barrage de Bagré qui préexistaient à la mise en place du CLE Bagré Aval Est. La SONABEL est chargée de la gestion du barrage et de l'entretien des prises des canaux primaires. Les difficultés constatées de la grande irrigation publique par l'État et les producteurs ont fait émerger l'idée de recourir au secteur privé (Daré & al, 2019). La contribution du secteur privé est envisagée pour assurer la gestion des aménagements hydroagricoles et la mise en valeur des terres par des agro-entrepreneurs (Daré & al, 2019).

Le pôle de croissance « Bagrépôle » a été ainsi créé en 2012 pour remplacer la Maitrise d'Ouvrage de Bagré. Bagrépôle assure en collaboration avec plusieurs partenaires une assistance technique en matière de gestion de l'eau et de conseil agricole (riziculture, culture maraîchère, arboriculture, aquaculture, élevage). Les communautés sont organisées en groupements et coopératives par village au niveau de la zone agricole, pastorale et piscicole.

Les modes de gouvernance mis en œuvre sur l'aménagement hydro-agricole sont spécifiques à chaque situation. Dans d'autres contextes comme le cas du Niger, les arrangements qui sont négociés par des acteurs aux profils hétérogènes et qui s'inscrivent dans plusieurs types d'espaces sont mis en œuvre en fonction des problèmes de chaque périmètre irrigué et des moyens dont ils disposent. Ces arrangements, qui sont « co-construits » dans la plupart des cas de façon « informelle » par les responsables des coopératives, par les autres acteurs qui interviennent directement et indirectement dans le fonctionnement des périmètres et par les techniciens, s'inscrivent dans le cadre d'un processus qui n'est pas abouti (Baron & al, 2008 : 14).

Les enquêtes de terrain révèlent que très peu de ces acteurs (Bagrépôle, SONABEL, Groupement culture maraîchère, Association des usagers d'eau, groupements des pêcheurs et des groupements d'éleveurs) sont

très peu impliqués dans le CLE, comme le témoigne un représentant du groupement maraîcher (entretien RY, février 2023) :

*« Nous avons entendu parler du CLE, mais nous ne savons pas exactement ce qu'il fait comme activité ici. Nous n'avons jamais été impliqué à une activité du CLE. On ne sait même pas où il se trouve. Ici notre groupement s'occupe de la gestion du périmètre et veille à ce que les gens respectent les heures d'ouverture pour l'irrigation afin d'éviter les bagarres. C'est devenu compliqué aujourd'hui avec l'insécurité. Il y a certaines zones, nous pouvons plus y accéder ».*

Certains acteurs sont exclus des modes de décision, d'où l'ambiguïté du principe de participation préconisée par la GIRE. Face à la mise en place de nouvelles normes et de nouveaux dispositifs institutionnels, la question de l'acceptabilité sociale des populations locales se pose (Robert, 2012). L'exacerbation du phénomène d'insécurité entraîne l'inaccessibilité du CLE dans certaines zones de Bagré pour rechercher l'adhésion des acteurs formels et informels pour la gestion durable du barrage de Bagré. Dans certaines zones accessibles, le CLE se trouve confronté à un « émiettement organisationnel » (Siri, 2021) à cause de sa faible capacité à organiser les acteurs qui lui préexistaient dans la gouvernance des ressources en eau, ce qui nuit à une vision systémique et renforce les conflits. Pourtant, la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré et des associations d'usagers de l'eau manquent de capacités et sont peu efficace à réaliser une répartition équitable et partagée de l'eau. Cela a entraîné des inégalités sociales d'accès aux terres des périmètres irrigués, source principale des conflits violents parfois exacerbés dont la conséquence est la vulnérabilité socio-économique des ménages. Le CLE n'arrive pas à organiser ces acteurs pour assurer une gestion concertée des ressources en eau. Avant la crise sécuritaire le CLE connaissait des problèmes de fonctionnement, notamment la non tenue régulières des réunions statutaires, des Assemblées Générales et parfois l'absence de programme d'activité (Siri, 2021). De nos jours, la crise sécuritaire exacerbe le dysfonctionnement organisationnel du CLE.

Les responsables du CLE justifient cette faiblesse par la présence des groupes terroristes dans la zone. Selon un des responsables du CLE (entretien avec OA, février 2023) :

*« C'est très compliqué dans certaines zones aujourd'hui de tenir des activités de sensibilisation et mobilisation des acteurs pour la gestion intégrée des ressources en eau. Nous n'arrivons plus à parcourir notre espace de gestion, ni accéder parfois à l'ouvrage de Bagré pour échanger avec les maraîchers. Beaucoup de gens, de déplacés internes sont présents aujourd'hui. La majorité des PDI se trouvent sur les berges du barrage non loin de la commune de Bagré. Il y a beaucoup de mécontentes autour*

*de Bagré, mais nous n'avons pas été saisis pour la gestion des cas de conflits. C'est vrai que le CLE est un cadre de concertation, mais nous n'avons pas aussi des ressources financières pour organiser les populations ».*

Les tensions autour de l'accès aux ressources en eau sont de plus en plus exacerbées à cause de la population en perpétuelle croissance avec l'arrivée des PDI et la faiblesse du CLE à assurer la protection des ressources eau et la prévention des conflits d'usages autour du barrage de Bagré, tel que préconisé dans la GIRE (Baron & al, 2022).

Par ailleurs, certains conflits ont été amplifiés entre certains membres du CLE et les exploitants (hôtes et PDI) des berges du barrage. En effet, pendant la période de saison sèche, les producteurs (hôtes et PDI) colonisent de façon anarchique les berges et lit du barrage de Bagré. Quand l'eau se retire, ces maraichers ouvrent des tranchés afin de canaliser l'eau dans les parcelles. Ces actions constituent des risques énormes de vulnérabilité du Barrage de Bagré. Selon les membres du CLE (focus group, février 2023), il est interdit de pratiquer les exploitations agricoles sur le lit du barrage. L'exploitation des berges entraîne le phénomène d'ensablement et l'envasement de la retenue d'eau de Bagré.

Malgré les actions de sensibilisation, les maraichers continuent d'exploiter les berges. Selon un maraicher (entretien avec OG, février 2023) :

*« Les membres du CLE ne connaissent pas en réalité notre souffrance. Il n'existe plus de terres humides dans la zone ici pour exploiter. Le barrage profite plus à ceux qui sont dans les périmètres aménagés. Le CLE est venu nous dire de ne pas cultiver et nous les avons répondu de nous trouver des terres irriguées et nous allons quitter ici. Le CLE est incapable de trouver des solutions et a peur de ceux qui sont dans les périmètres irrigués. Nous ne pouvons pas quitter ici et on est prêt pour les bagarres ».*

De nouveaux conflits émergent entre les occupants des berges et les leaders du CLE qui cherchent à mettre les actions de sécurisation de la ressource en eau. Malgré les actions de prévention et de gestion des conflits menées à travers les mécanismes existants, plusieurs conflits d'usages des ressources en eau n'ont pas pu être apaisés. On assiste de nos jours avec ce contexte d'insécurité à une difficile incarnation du CLE, du fait qu'il n'arrive pas à organiser les différents acteurs dans son espace de gestion.



## Conclusion

Cet article met en évidence les conflits d'usages des ressources en eau exacerbés par le contexte sécuritaire et de déplacement de populations dans le sous bassin versant Bagré Aval Est. Avant l'avènement de l'insécurité, la construction du barrage de Bagré, au début des années 1990, a été à l'horizon de l'accroissement démographique, contribuant à l'extension de la mise en culture et la pression sur les ressources en eau. À cette période, le couvert végétal n'a cessé de se dégrader, des recompositions territoriales, ainsi que des conflits fonciers et hydriques se sont multipliés (Robert, 2012 ; Daré & al, 2019).

De nos jours, l'insécurité grandissante a engendré de nombreux déplacements de populations. La présence de ces personnes déplacées internes dans le sous bassin versant Bagré Aval Est a entraîné une exacerbation des rapports concurrents entre les exploitants autour de la ressource en eau du barrage de Bagré, ce qui donne de nouveaux défis au CLE. Certaines zones sont inaccessibles aujourd'hui pour les interventions du CLE. Ces nouveaux défis sans doute viennent mettre en évidence les dysfonctionnements organisationnels et les capacités opérationnelles du CLE Bagré Aval Est.

Dans ce contexte d'insécurité, le CLE est très peu efficace dans l'organisation des acteurs et ne permet pas d'assurer une gestion efficace et durable des ressources en eau. Les principes participatifs, si souvent évoqués dans la gestion intégrée des ressources en eau, ont du mal à s'incarner dans ces réalités.

## Bibliographie

**Akindès Francis** (2007), *Introduction : Gestion des petits barrages : des jeux d'acteurs complexes* in « Philippe Cecchi, l'eau en partage : Les petits barrages de Côte d'Ivoire », IRD Éditions, pp 193-199

**Bagrépôle**, (2018), *Étude des risques d'inondation et des possibilités d'écoulement non maîtrisé de l'eau du barrage de Bagré et élaboration d'un plan de préparation aux situations d'urgence*, Ouagadougou : Burkina Faso, pp 67

**Baron Catherine, Bonnassieux Alain** (2011), « Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages », *Mondes en développement*, 4 n°156, p. 17-32

**Baron Catherine, Bonnassieux Alain, Maïga Mossi** (2008), *Viabilité des grands périmètres irrigués au Niger. Une analyse en termes de construction des*

- règles et de gouvernance « hybride »*, 2èmes journées de recherches en sciences sociales INRA SFER CIRAD, LILLE, France, pp 17
- Baron Catherine, Siri Yamba, Belbéoc'h Anne** (2022), *La GIRE : un modèle voyageur confronté à la revanche de territoires*, Revue internationale des études du développement [En ligne], 248 /journals.openedition.org/ried
- Chauveau Jean Pierre** (2017), *Le nexus État, foncier, migrations, conflits comme champ social*, Critique internationale, vol. 2, n° 75, p. 9-19.
- Daré William's, Venot Jean-Philippe, Kaboré Étienne, Tapsoba Abdoulaye, Traoré Farid, Gérard Françoise, Carboni Simone, Idani Donatien, Kambiré Hyacinthe, Napon Katian** (2019), *Grands aménagements hydroagricoles, inégalités environnementales et participation : le cas de Bagré au Burkina Faso*, VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 19 Numéro 1
- Eizenga Daniel** (2019), *La détérioration de la situation sécuritaire au Burkina Faso*, bulletin Centre FrancoPaix, Vol. 4, no 3, Chaire Raoul-Dandurand | UQAM, pp. 6.
- FAO** (2021), *Burkina Faso : Analyse des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles* : Note de synthèse. Rome, pp 24
- Kaboré Edmond, Sédogo Serge Alfred** (2014), *Économie politique autour des grands barrages- Le cas du barrage de Bagré, Burkina Faso*. IIED Rapport Pays. London : IIED
- Kaboré Etienne** (2016), *enjeux de la gestion et de la sécurisation foncière des exploitants des anciens périmètres*, Bagrépôle, pp 47
- Maiga Alkassoum** (2006), *approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Noumbiel (Burkina Faso)*, revue de l'Université de Moncton, vol. 37, n° 1, p. 267-294.
- Molle François** (2008), *Nirvana Concepts, Narratives and Policy Models: Insights from the Water Sector*, Water Alternatives, 1(1): 131-156
- Nicolas Hubert** (2021), *environnement, ressources et conflits au Burkina Faso*, Thèse soumise à l'Université d'Ottawa dans le cadre des exigences du programme de doctorat en Sciences Politique, pp 420
- OCHA** (2020), *Aperçu des besoins humanitaires au Burkina Faso*, Rapport, pp. 65.
- Oliver de Sardan Jean Pierre** (1995), *anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD/Karthala, 218P.
- Oliver de Sardan Jean Pierre** (2007), *de la nouvelle anthropologie du développement à la socio-anthropologie des espaces publics africains*, Dans Revue Tiers Monde/3 (n°191), pp 543 à 552

**Petit Oliver** (2007), *La gestion intégrée des ressources en eau : des principes généraux à leur mise en œuvre par les États*, Communication aux XXIIIème journées de l'Association Tiers-Monde, FUCAM, Mons, 14-16 mai 2007 IUFM d'Arras, 12-13 octobre, CD-ROM

**Rapport CLE Bagré Aval Est** (2014), *diagnostic conjoint des ressources en eau de l'espace de gestion du CLE*, Tenkodogo, Burkina Faso, pp 84

**Robert Elodie** (2012), *L'eau en Afrique : source de conflit ? La mise en eau du lac de barrage de Bagré révélatrice et amplificatrice de conflits préexistants*, ResearchGate

**Siri Yamba** (2021), *Diffusion de la Gestion Intégrée des Ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso : Dynamiques territoriales, conflits d'acteurs et enjeux de préservation des ressources en eau. Traductions contrastées dans les sous bassins de Ziga (Nakanbé) et de la Vallée du Kou (Mouhoun)*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université Joseph Ki Zerbo et Sciences Po Toulouse, 19 Mai voir <https://www.pseau.org>